



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022 A 18h30

Etaient présents :

Mme Anne-Marie TERRADE, Maire, Présidente de séance	Mme Isabelle DUBOIS-DUMEE, conseillère municipale
M Jean Paul BOSSARD, premier adjoint au maire	M Dominique GOUYGOU, conseiller municipal
Mme Chantal BLAINEAU, adjointe au maire	Mme Véronique LANOE-MALIVERT, conseillère municipale
M Patrick GRENIER, adjoint au maire	Mme Bénédicte MONTEGU, conseillère municipale
Mme Christine SCHWARTZWEBER, adjointe au maire	M Vincent MORA, conseiller municipal
M Rémi SARRAT, adjoint au maire	M Yannick MOREAU, conseiller municipal,
Mme Cécile DESCLAUX, conseillère municipale	Mme Cécile PRUDHOMME, conseillère municipale
M Anthony DOUET, conseiller municipal	Mme Amandine ROULAUD, conseillère municipale,
	M Jean-Pierre TRANCHET, conseiller municipal

Avait donné pouvoir :

Mme Manitraritiana CORBIN à M Jean Paul BOSSARD

Etait absent non excusé :

M Laurent GAUTIER

Mesdames Cécile DESCLAUX et Amandine ROULAUD sont nommées secrétaires de séance.

Madame le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 15 juin 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Dossier n°1 : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2022

Rapporteur : Mme Christine SCHWARTZWEBER, adjointe au maire

A l'unanimité : 18 voix pour

décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour 2022 pour la commune de Dirac comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjointes Techniques Territoriales	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjointes Techniques Territoriales	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ème} classe	100 %
C	Agents de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %

Dossier n°2 : Création des postes statutaires suite aux avancements de grade 2022

Rapporteur : Mme Christine SCHWARTZWEBER, adjointe au maire

A l'unanimité : 18 voix pour

accepte d'actualiser le tableau des emplois en créant :

- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe de catégorie C à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires et ce à compter du 1^{er} août 2022.
- un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe de catégorie C à temps non complet à raison de 26.50 heures hebdomadaires et ce à compter du 7 décembre 2022.
- un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet et ce à compter du 1^{er} août 2022.

Dossier n°3 : Révision des tarifs périscolaires et mise en place d'une tarification sociale des repas pour les enfants

Rapporteur : Mme Christine SCHWARTZWEBER, adjointe au maire

A l'unanimité : 18 voix pour

valide les tarifs sociaux pour les enfants tels que définis ci-dessous pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022,

Quotient familial retenu	De 0 à 1000 €	De 1001 à 1600 €	De 1601 € et plus
Tarif du prix aidé du repas	0.75 €	1.00 €	2.50 €

valide les autres tarifs cités ci-dessous,

Pour les adultes : le prix du repas serait de 5.00 €

Pour les agents communaux : le prix du repas serait de 4.00 €

La participation à la garderie et au ramassage scolaire reste inchangée à savoir :

- 14.00 € pour la garderie mensuelle,
- 2.80 € par fréquentation pour la garderie exceptionnelle,
- 2.80 € supplémentaire par ¼ heure de retard pour la garderie,
- 15.00 € pour le ramassage scolaire mensuel.

précise que tout mois commencé est entièrement dû pour la garderie et le ramassage scolaire.

autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Etat,

autorise Madame le Maire à signer la convention triennale et tout document à cet effet.

Discussion :

Anthony DOUET : Je remercie mes collègues qui sont à l'initiative de cette proposition notamment Bénédicte MONTÉGU et Dominique GOUYGOU. C'est un signal fort envoyer aux diracois, que je soutiens pleinement. Sur le contenu des repas, pourrait-on avoir des précisions sur les obligations de la loi EGALIM et notamment la qualité des produits

Christine SCHWARTZWEBER : la cantinière est très attentive à suivre la réglementation. Elle travaille beaucoup de produits en circuit court et un choix particulier des fruits, légumes, les poissons et viandes. Elle prépare des repas à thèmes, au moins un repas végétarien par semaine. Elle fait goûter des saveurs nouvelles aux enfants.

Anne-Marie TERRADE : Nous travaillons depuis longtemps avec Agri-Local et depuis quelques temps avec Le Potager d'à côté. Les quantités que nous commandons sont parfois insuffisantes pour pouvoir bénéficier des livraisons, ce qui pose problème.

Anthony DOUET : oui, mais les obligations réglementaires sont d'avoir des justificatifs sur la provenance des produits et de transmettre des chiffres. Est-ce que cela est fait ?

Anne-Marie TERRADE : On respecte les obligations et on se tient au maximum à cette réglementation. On a les factures pour justifier. Je ne suis pas sûre que les chiffres soient transmis, mais on va s'y mettre. De plus, on va essayer de travailler avec Bien Manger à l'Ecole.

Bénédicte MONTÉGU : Nous allons donc adhérer à Bien Manger à l'Ecole ?

Anne-Marie TERRADE : Oui on va voir comment on peut faire, par rapport à la gestion et au suivi administratif

Bénédicte MONTÉGU : Pour adhérer à Bien manger à l'Ecole, il suffit de compléter une enquête annuelle et un tableau administratif, il s'agit d'une charte morale.

Autrement, un ensemble de maraichers d'Angoulême se sont associés et vont essayer de s'adapter aux petites commandes et de mettre en place en circuit de livraison.

Anne-Marie TERRADE : Cela pourra donc être discuté en commission.

Dossier n°4 : Convention avec GrandAngoulême pour la fourniture de repas à l'école élémentaire

Rapporteur : Mme Anne-Marie TERRADE, Maire

A l'unanimité : 18 voix pour

*décide de la conclusion d'une convention entre la commune de Dirac et GrandAngoulême,
autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.*

Dossier n°5 : Nouvelle dénomination de l'ancienne RD 87

Rapporteur : M Jean Paul BOSSARD, 1^{er} adjoint au maire

A l'unanimité : 18 voix pour

Nomme cette nouvelle voie communale « Route de Bragette ».

Dossier n°6 : Adhésion et transfert de la compétence « Bornes de charge électrique » au SDEG16

Rapporteur : M Jean Paul BOSSARD, 1^{er} adjoint au maire

A l'unanimité : 18 voix pour

décide d'adhérer au service public « Bornes de charge électrique » du SDEG 16 ainsi défini à l'article 4 des statuts dudit Syndicat

approuve que le SDEG 16 exerce, au lieu et place de ses membres ayant transféré, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT, et notamment les activités suivantes :

- maîtrise d'ouvrage pour la création des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,*
- maintenance des infrastructures de charge,*
- passation de tous contrats y afférents (développement, renouvellement, maintenance ...).*

approuve la convention de transfert jointe.

autorise Madame le Maire à signer ladite convention de transfert.

donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Discussion :

Anthony DOUET : Cette délibération fait elle suite à une sollicitation du SDEG16 ?

Anne-Marie TERRADE : Oui

Anthony DOUET : Dans le courrier du SDEG 16 il était précisé de lister les sites

Je précise que le SDEG 16 prépare son schéma départemental pour l'installation des bornes en 2023, 2025 et 2028. Cette liste est demandée afin de pouvoir programmer les installations. Des demandes ont déjà été formulées en mairie, donc il y a une attente de la part des diracois.

Anne-Marie TERRADE : Le plus urgent est de transférer la compétence. La commission se réunira pour déterminer les sites sur lesquels pourraient être installées les bornes électriques.

Rémi SARRAT : Il faut d'abord faire un inventaire des besoins.

Jean Paul BOSSARD : Le coût d'une borne s'élève environ à 30 000 €

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire fait le point sur les différents dossiers en cours :

Point sur le boulanger Dorian AUGER

Madame le Maire et Rémi SARRAT ont rencontré le boulanger qui a confirmé que son arrêt d'activité est lié à son état de santé et celui de sa femme au moins pendant 2 mois. Ils sont installés temporairement en Charente Maritime. Il dit avoir des touches sérieuses pour la reprise d'activité et orientera les futurs repreneurs vers la mairie.

Point sur les travaux de voirie

Les travaux de la route des Sablons vont être réalisés. L'entreprise GST (concepteur de voirie) située à l'Isle d'Espagnac est retenue pour la maîtrise d'œuvre. Une réunion technique avec les riverains est prévue le 8 juillet 2022.

Point sur le réaménagement du Centre Bourg

Le projet établi par l'OPH s'élève 1 776 700 € et serait financé par l'OPH. Cependant il manque 700 000 €.

L'OPH a déposé un dossier Fonds Friches qui n'a pas été retenu. Le dossier n'était pas suffisamment avancé. L'aide ne serait que de 200 000 €. Les 500 000 € auraient pu être financés par les fonds propres de l'OPH en temps normal, mais avec l'inflation des matériaux, l'OPH préfère utiliser ses fonds propres pour finir les travaux en cours.

Anthony DOUET : Où trouver ces 500 000 € ?

Anne-Marie TERRADE : pour le moment pas de solution

Anthony DOUET : pourquoi s'entêter sur un projet dont même l'OPH ne peut donner suite

La solution de démolir exceptés les bâtiments historiques pourrait être envisagée. Pour cela une réunion est prévue avec l'ABF, l'OPH et la commune le 22 juillet 2022.

Point sur l'ancienne carrosserie

Initialement la SPL GAMA avait estimé le coût de réaménagement à 315 600 € TTC. Suite à l'augmentation du coût des matériaux, cette évaluation n'est plus bonne.

La SPL GAMA a désigné le cabinet d'architecte l'EPURE, qui indique qu'un diagnostic amiante et pollution, ainsi qu'une révision de la toiture et consolider la charpente est nécessaire. Le nouveau coût des travaux s'élèverait à 522 122 € TTC dont 156 636 € pour le salon de coiffure

Les élus se sont posés la question de démolir ce bâtiment. L'avis de l'ABF est nécessaire. Une réunion est prévue le 19 juillet 2022 avec l'ABF, SLP GAMA, et l'EPURE.

Coût de la démolition 52 200 € TTC.

Le coût de la reconstruction d'un bâtiment plus petit de 170 m² regroupant le salon de coiffure et la salle communale s'élèverait environ à 552 866 € TTC.... Donc plus onéreux.

Ce sujet sera soumis à la commission.

Point sur le fonctionnement du Cabinet Médical

Les infirmières restent à Dirac jusqu'à la fin de travaux de la maison médicale de Dignac.

La psychologue réintègre Dignac fin septembre. Elle a donné son préavis à la mairie.

La sage-femme ne travaille plus depuis que le vaccin contre le Covid est obligatoire.

Point sur Le Boisseau pour une parcelle à vendre

La commune peut préempter sur cette parcelle qui permettrait d'aérer le centre du Boisseau et créer des places de parking. Le coût serait de 65 000 €.

Le manque de place de stationnement crée des problèmes de voisinages.

L'EPF ne peut pas préempter car ce n'est pas un projet d'aménagement. La commune peut négocier avec le propriétaire.

Anthony DOUET : Quel serait le coût global du projet ?

Jean Paul BOSSARD : environ 100 000 €

Patrick GRENIER : Le juge de paix par rapport à tout ce qui a été évoqué ce soir c'est le budget.

Bénédicte MONTÉGU : Peut-on se positionner ce soir ?

Anne-Marie TERRADE propose un tour de table.

La majorité serait favorable au projet. Cependant l'ensemble des élus sont conscients du problème de coût.

Bénédicte MONTÉGU : Combien de places de parking ?

Rémi SARRAT : 10/ 12 places.

Yannick MOREAU : les travaux de la route des Sablons sont-ils aussi importants que ceux des Ribondaines ?

Jean Paul BOSSARD : C'est à peu près identique.

Bénédicte MONTÉGU revient sur les 700 000 € manquants pour le dossier réaménagement du Centre Bourg. C'est l'OPH qui a fait la demande Fonds Friches ?

Anne-Marie TERRADE : Oui, la dotation du Fonds Friches est de 200 000 €.

Anthony DOUET : Donc il manque 500 000 €, où les trouver ?

Anne-Marie TERRADE : Peut-être sur les fonds propres de l'OPH, pour l'instant il n'y a pas de solution.

Véronique LANOE-MALIVERT : Comme le projet du réaménagement de la carrosserie semble compromis, nous pourrions peut-être repenser au positionnement de la coiffeuse. Le pôle commercial ne serait-il pas mieux ?

Rémi SARRAT : La coiffeuse ne le souhaite pas.

Anne-Marie TERRADE : ... et il aurait fallu changer le lieu pendant les travaux.

Véronique LANOE-MALIVERT : Est-ce qu'on se plie au souhait des commerçants ou est-ce qu'on se projette en tant qu'élus, avec une vision générale du centre Bourg.

Le local technique est-il nécessaire dans ce bâtiment ? Ne pourrait-on pas réunir les bâtiments techniques ?

Anne-Marie TERRADE : le problème est le stockage du mobilier.

Véronique LANOE-MALIVERT : Pour les jeunes de Dirac, rien n'est penser pour eux. On se borne à un truc et surtout ne rien changer.

Anthony DOUET : On demande une intervention publique, ça rallonge le Conseil et ça en fatigue certains, mais ce n'est pas grave. On nous a promis des réunions publiques d'information aux Diracois, que nous n'avons pas eu depuis deux ans.

Ça permet d'avoir l'information dans le compte rendu du Conseil que les diracois peuvent lire pour avoir un minimum d'information.

On n'a jamais eu de réunion de travail sur ces projets là mais uniquement des réunions d'informations.

Anne-Marie TERRADE : On a repris des projets en cours.

Anthony DOUET : Nous n'avons pas toutes les informations. On n'a jamais discuté du fonds, rencontré les acteurs. J'ai rencontré le Président de l'OPH qui m'a dit ce dossier ne sortira pas.

Anne-Marie TERRADE : Ce n'est pas ce qu'il nous a dit directement.

Anthony DOUET : Alors invitons le Président de l'OPH ! et on lui posera la question.

Cécile DESCLAUX : Qu'est ce que tu vas fouiner derrière le dos de Madame Le maire ?

Anthony DOUET : Quand on n'a pas l'info, je vais chercher les informations puisque nous ne les avons pas.

Anne-Marie TERRADE : On ne se dispute pas. J'ai donné toutes les informations en ma possession.

Cécile DESCLAUX : Qu'est ce que tu veux ?

Anthony DOUET : Je veux travailler sur les projets pour les diracois. Je ne suis pas tout seul.

Anne-Marie TERRADE : Je veux que tout le monde se calme, se respecte et se parle. Pas de dispute s'il vous plait et je vais mettre fin à la séance.

Point sur le calendrier d'utilisation de la salle des fêtes par les associations

Rémi SARRAT a rencontré les associations qui utilisent la salle pour anticiper le planning à la rentrée 2022. Le nouveau planning libère systématiquement la salle le mercredi soir. La salle est libre le vendredi. L'ensemble des activités se fait sur 3 jours le lundi, mardi et jeudi.

Séance levée à 20h00.

A Dirac, le 22 juillet 2022

Madame le Maire,
Anne-Marie TERRADE

